



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 février 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau

#### I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2048 (2012), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de lui rendre compte régulièrement, tous les 90 jours, de la mise en œuvre de la résolution, notamment en ce qui concerne le rétablissement et le respect de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, ainsi que de la situation humanitaire dans le pays, le présent rapport passe en revue les principaux faits nouveaux survenus depuis mon dernier rapport, en date du 27 novembre 2012 (S/2012/887), et le rapport présenté le 11 janvier 2013 par application de la résolution 2030 (2011), qui porte sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2013/26).

#### II. Rétablissement et respect de l'ordre constitutionnel

##### A. Situation politique

2. Pendant la période considérée, la mise en œuvre de la résolution 2048 (2012) n'a pas beaucoup progressé. Les parties prenantes nationales sont restées divisées au sujet des dispositions relatives à la transition et de la manière de rétablir totalement l'ordre constitutionnel dans le pays. L'armée a continué de s'immiscer dans les affaires politiques, et les partenaires internationaux doivent encore se mettre d'accord concernant l'évaluation de la situation sur le terrain.

##### 1. Aperçu de la situation politique

3. Bien que la situation n'ait toujours pas évolué, les acteurs politiques se sont montrés relativement conciliants pendant la période considérée. Le mandat de l'Assemblée nationale a été prorogé jusqu'à la prestation de serment des nouveaux députés élus, dont la date demeure incertaine. Le nouveau Président de l'Assemblée nationale a été élu et une commission parlementaire composée de représentants de tous les partis a été créée par l'Assemblée pour examiner le pacte de transition politique et l'accord politique, signés en mai 2012 par la junte militaire et 17 partis politiques. Depuis sa création, la commission parlementaire a tenu des consultations avec les 37 partis politiques enregistrés et la société civile, y compris avec des



associations de femmes et de jeunes. Bien qu'elles aient été invitées à participer aux consultations, les forces de défense et de sécurité n'ont pas donné suite.

4. À ses réunions des 12 et 13 janvier, le Comité central du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), qui conserve la majorité au Parlement, a approuvé une proposition faite par le Bureau politique du parti tendant à ce que celui-ci signe le pacte de transition politique et l'accord politique. Le Comité central a également convenu de convoquer en mai 2013 un congrès ordinaire du PAIGC en vue d'élire le nouveau chef du parti. L'ancien Secrétaire exécutif de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), M. Domingos Simões Pereira, et l'ancien Ministre de l'administration publique et de la fonction publique du Gouvernement renversé au moment du coup d'État du 12 avril 2012, M. Aristides Ocante da Silva, ont officiellement annoncé qu'ils se portaient candidats.

5. Le 17 janvier, le PAIGC et ses alliés politiques – l'Alliance démocratique, le Parti de la convergence démocratique, le Parti pour une nouvelle démocratie et le Parti uni social démocrate, qui n'est pas représenté au Parlement – ont signé le pacte de transition politique et l'accord politique. À cette occasion, le porte-parole du PAIGC a réaffirmé que le parti était résolu à collaborer avec tous les acteurs et indiqué que la signature de ces documents montrait que le PAIGC était dévoué aux intérêts du pays. Il a souligné qu'il fallait promouvoir le dialogue entre toutes les parties concernées et mettre en place un gouvernement représentant toutes les tendances présentes au Parlement. Il a également insisté sur le fait qu'il fallait que les partenaires internationaux de la Guinée-Bissau échangent davantage et coordonnent mieux leur action et que le PAIGC et les autorités de facto nouent le dialogue.

6. Au vu de ces avancées, le Président de transition, Serifo Nhamadjo, s'est déclaré satisfait que le processus de transition progresse et a demandé aux acteurs politiques et aux membres de la société civile de collaborer pour établir un programme de transition réaliste tenant dûment compte des priorités nationales à court, moyen et long termes.

7. Le 4 février, le Parti de la rénovation sociale, deuxième parti représenté au Parlement, a diffusé aux partenaires internationaux à Bissau une note concernant les consultations qu'il a menées au début de décembre 2012 avec les partis politiques, la société civile, des organisations religieuses et des chefs coutumiers. Il y proposait que les élections locales soient convoquées avant les élections générales et que les décisions instaurant un mode de scrutin proportionnel et conférant la responsabilité globale des élections à la Commission nationale électorale soient réexaminées. En outre, la note soulignait qu'il fallait établir un programme politique national aux fins de la transition, qui devrait être approuvé par le Parlement. Elle proposait également que la période de transition soit prorogée de 18 mois, soit jusqu'à novembre 2014.

8. À la demande du PAIGC, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) a organisé le 7 février une réunion avec les partenaires internationaux pour que le PAIGC présente son point de vue sur la transition et sur les perspectives. Le parti s'est inquiété que certaines parties prenantes nationales, notamment le Parti de la rénovation sociale, tenaient des réunions parallèles au lieu d'appuyer les travaux de la commission parlementaire. Par ailleurs, il a proposé que la période de transition soit prorogée de six mois, soit jusqu'à novembre 2013, et non de 18 mois, comme le proposait le PRS. Enfin, il a prévenu qu'il ne coopérerait pas avec les autorités de facto si ces dernières ne faisaient pas entrer des membres du PAIGC au Gouvernement de

transition ou si elles ne tenaient pas compte de sa proposition de prorogation de la période de transition.

## **2. Aperçu de la situation en matière de droits de l'homme**

9. Pendant la période considérée, les violations des droits de l'homme ont continué de susciter des inquiétudes, en particulier les exécutions extrajudiciaires et les restrictions imposées aux libertés d'expression et de circulation. Craignant pour leur sécurité, des chefs de l'opposition et des membres de la société civile sont restés cachés dans des ambassades ou dans des pays voisins. En outre, l'interdiction de manifester imposée par la junte militaire à la suite du coup d'état est restée en vigueur.

10. Le 7 février, la Ligue bissau-guinéenne des droits de l'homme (LGDH) a publié son rapport sur la situation en matière des droits de l'homme dans le pays pour la période 2010-2012. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le Président de la LGDH a souligné qu'il importait que le Parlement adopte un plan de rétablissement de l'ordre constitutionnel dans l'année. Le rapport formule plusieurs recommandations : la création d'une juridiction internationale chargée de mener des enquêtes et de juger les responsables d'assassinats politiques, sachant que les autorités nationales en sont manifestement incapables; la modification de la Constitution de sorte que le Bureau du Procureur général soit indépendant de l'exécutif; et la ratification du Statut de la Cour pénale internationale, pour lutter contre l'impunité en Guinée-Bissau et favoriser l'accès à la justice.

11. Le 24 janvier, le Bureau du Procureur général a informé le BINUGBIS qu'il fallait coordonner les différents services du système de justice pénale, former des juges pour les tribunaux militaires et examiner la législation concernant les forces armées.

12. Les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention dans tout le pays restent précaires. Bon nombre de détenus ont continué de faire l'objet de détentions arbitraires et illégales au-delà de la période légale de détention. Ils ont été privés du droit à un avocat et de visites familiales et n'ont eu qu'un accès limité à la nourriture, à l'eau potable et aux soins médicaux. Pour tenter de remédier à cette situation et améliorer la coordination entre les partenaires concernés, le Ministère de la justice a décidé le 23 janvier de créer un comité interdisciplinaire composé de représentants des autorités nationales compétentes, de membres de la société civile et de partenaires internationaux, qui travaillerait à l'amélioration des établissements pénitentiaires et des centres de détention.

13. Début janvier, une juridiction militaire a officiellement inculpé les 17 détenus accusés d'avoir participé à l'attaque de la base aérienne de Bissalanca, à Bissau, le 21 octobre 2012. Les accusés sont poursuivis pour avoir porté atteinte à la sûreté de l'État et pour avoir organisé une attaque contre une installation militaire. Leurs conditions de détention ne respectent pas les normes internationales applicables.

14. L'ancien Ministre des finances, M. José Mário Vaz Carlos, qui a fui le pays après le coup d'État du 12 avril 2012, a été arrêté chez lui le 4 février à Calequisse, dans la région de Cacheu, à son retour de Lisbonne. Le 6 février, à l'occasion d'une visite du BINUGBIS au bureau de la police judiciaire où il était détenu, M. Vaz Carlos a informé la Mission qu'il estimait que son arrestation était politique. Il a également dit qu'il était bien traité et qu'il avait pu consulter un avocat indépendant.

L'ancien Ministre a comparu devant un juge le 8 février et a été libéré. L'audience s'est poursuivie le 11 février, mais aucune décision n'a été prise quant aux poursuites. Le parquet a demandé à l'ancien Ministre de lui remettre son passeport et de lui faire savoir s'il comptait s'absenter de sa résidence pendant plus de cinq jours.

15. Le 7 février, deux des quatre procureurs faisant partie d'une commission créée au sein du Bureau du Procureur général pour enquêter sur des infractions financières ont été remplacés, sans qu'aucun motif officiel ne soit avancé.

16. Dans son classement 2013 de la liberté de la presse, le groupe de protection des médias, Reporters sans frontières, a indiqué que la Guinée-Bissau avait chuté de la soixante-quinzième à la quatre-vingt-douzième place en raison de la « censure militaire » imposée à la presse.

### **3. Efforts menés aux niveaux régional et international en faveur du rétablissement et du respect de l'ordre constitutionnel**

17. Au terme de la session extraordinaire tenue à Abidjan le 19 janvier, les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO ont salué « l'adhésion de tous les partis politiques au pacte de transition » et exprimé leur « détermination à accompagner ce pays membre dans la mise en œuvre des tâches du processus de transition, notamment dans la mise en œuvre des réformes multisectorielles urgentes et la tenue d'élections ouvertes à tous, libres, régulières et transparentes au cours de la transition ». Ils ont demandé au Président de la Commission de la CEDEAO de « prendre toutes les mesures appropriées pour accélérer la mise en œuvre du Programme de réforme du secteur de la défense et de la sécurité ». Ils ont à nouveau appelé l'Union africaine à « envisager d'urgence la reconnaissance de la transition en cours et la levée des sanctions imposées à la Guinée-Bissau » et exhorté « les Nations Unies, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et les autres partenaires internationaux à renouer la coopération avec la Guinée-Bissau et à soutenir les efforts visant à assurer une transition plus inclusive dans le pays ».

18. À une réunion consultative consacrée à la situation en Guinée-Bissau, tenue à Addis-Abeba le 26 janvier en marge du Sommet de l'Union africaine, de hauts représentants de l'Union africaine, de la CPLP, de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'ONU ont convenu que le rapport de la mission d'évaluation conjointe menée du 16 au 21 décembre 2012 devrait être présenté aux organes compétents de leurs organisations respectives « dans le souci de faire converger leur appréciation des progrès réalisés et de mieux coordonner leur action en faveur du règlement de la crise en Guinée-Bissau ».

### **4. Efforts déployés en faveur d'un processus électoral démocratique**

19. À Abidjan le 19 janvier, le Président de transition a confirmé à la presse qu'en raison de problèmes financiers et techniques et de contraintes d'organisation, les élections présidentielle et législatives ne pourraient pas avoir lieu à la fin du mois d'avril 2013 comme prévu dans le pacte de transition politique. Néanmoins, les préparatifs électoraux se poursuivent. Le 29 janvier, le Secrétaire exécutif de la Commission électorale nationale a informé le BINUGBIS que les équipes chargées du découpage électoral avaient mené à bien leurs tâches, mais que les cartographes s'étaient mis plusieurs fois en grève pour réclamer le versement de leurs arriérés de salaire et refusaient de communiquer le fruit de leur travail. Il a précisé qu'il fallait environ 95 000 dollars des États-Unis (47 millions de francs CFA), sur un budget

total estimé à 216 000 dollars (107 millions de francs CFA), pour pouvoir achever le travail de découpage électoral. Il a ajouté qu'une fois que le Président de transition aurait annoncé la nouvelle date des scrutins, la Commission nationale électorale établirait un nouveau calendrier électoral. Le 30 janvier, le Directeur général du Groupe technique d'appui au processus électoral a informé le BINUGBIS que le Groupe continuait de travailler à la mise en place d'un fichier électoral biométrique. Quant au poste de président de la Commission nationale électorale, il n'est toujours pas pourvu depuis la démission en décembre 2012 de son nouveau titulaire, dont la désignation par le PAIGC et l'élection par le Parlement sont contestées par les partis politiques signataires du pacte de transition politique.

## **B. Sécurité**

20. Pendant la période considérée, la sécurité globale dans le pays est restée stable mais précaire. Dans la banlieue de Bissau et dans d'autres parties du pays, on recense encore des barrages militaires et policiers où la population serait rançonnée. La police chargée de l'ordre public et la Garde nationale ont mis en place des patrouilles communes et renforcé le contrôle de la circulation la nuit pour endiguer la montée de la criminalité à Bissau. De nouvelles lignes téléphoniques ont également été installées dans tous les commissariats de la police administrative de Bissau pour que la population locale puisse s'en servir en cas d'urgence.

21. Lors de sa session extraordinaire susmentionnée, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a approuvé la constitution d'une réserve d'intervention de 140 hommes en appui à la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau (ECOMIB), dont l'effectif autorisé est actuellement de 677 policiers, militaires et personnel d'appui logistique.

22. Le 30 janvier, le Président de transition a expliqué que, pour des raisons financières, la Guinée-Bissau ne fournirait plus de contingents à la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA).

## **III. Situation socioéconomique et humanitaire**

23. Selon le Directeur général du budget du Ministère des finances, le pays a reçu environ 11,9 milliards de francs CFA (quelque 22,9 millions de dollars) en 2012 de la part de partenaires bilatéraux et multilatéraux de la sous-région, dont 7,2 millions de dollars de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), 2,7 millions de dollars de la CEDEAO et 13 millions de dollars du Nigéria. Ces fonds auraient aidé l'État à payer les salaires des fonctionnaires.

24. L'épidémie de choléra a connu un net recul dans le pays. Après le pic atteint en novembre 2012 avec 1 513 cas, le nombre d'infections est tombé à 467 en décembre 2012 puis à 133 en janvier 2013. Le Comité de lutte contre les épidémies du Ministère de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ainsi que de grandes organisations non gouvernementales et communautaires intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont collaboré à la mise en œuvre de mesures de prévention et de lutte contre le choléra qui ont permis de freiner la propagation de la maladie. Selon le dernier bulletin publié le 17 janvier par le Ministère de la santé et de la solidarité sociale, 3 492 cas

de choléra, dont 23 décès, ont été enregistrés depuis que l'épidémie s'est déclarée en août 2012. Environ 86 % des cas ont été recensés à Bissau.

#### **IV. Observations**

25. Je suis préoccupé par l'absence de réels progrès sur la voie du rétablissement et du respect de l'ordre constitutionnel qu'exige la résolution 2048 (2012). Malgré les évolutions politiques observées au Parlement, l'armée continue de s'ingérer dans les affaires politiques. La signature par le PAIGC du pacte de transition politique et de l'accord politique est un signe encourageant. J'espère que cette évolution débouchera sur l'élaboration d'un nouveau pacte de transition et d'une nouvelle feuille de route de la transition comportant un calendrier réaliste, notamment pour la tenue des élections législatives et présidentielle. J'exhorte tous les acteurs du pays à rester déterminés à atteindre cet objectif.

26. Si l'on veut que la Guinée-Bissau brise le cycle vicieux de l'instabilité politique et militaire, il faut changer radicalement la manière dont la politique est faite et la façon dont les réformes sont menées, en particulier dans les secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice. Pour mobiliser les soutiens aux niveaux national comme international, ces réformes doivent être conçues et mises en œuvre par un gouvernement constitutionnellement élu.

27. La lutte contre les causes de l'impunité, qui sévit en Guinée-Bissau depuis presque toujours, devrait s'inscrire dans un programme de réformes à moyen et à long terme. Je suis préoccupé par le fait que, jusqu'à présent, aucune mesure réelle n'ait été prise pour rechercher et poursuivre les auteurs des assassinats commis par le passé, en particulier ceux de mars et juin 2009. Je m'inquiète également qu'aucune enquête n'ait été ouverte pour faire la lumière sur les meurtres commis pendant et juste après les événements du 21 octobre 2012. J'exhorte les autorités de facto à faire procéder d'urgence à des enquêtes crédibles et transparentes sur ces faits dans le respect des normes internationales.

28. J'ai pris note des préparatifs techniques entrepris actuellement par les autorités de facto pour organiser les scrutins présidentiel et législatif. Pour prévenir toute discorde future, il convient de procéder rapidement, d'une manière ouverte à tous et transparente, à l'inscription des électeurs suivant les modalités convenues par toutes les parties intéressées. Par ailleurs, la réussite d'un processus électoral démocratique dépend également du climat politique et social et des conditions de sécurité dans lesquels les élections ont lieu. Le processus devra être ouvert à tous et nécessitera que toutes les parties prenantes soient ouvertes au consensus et au compromis et qu'elles s'engagent. Le pays aura également besoin, pour organiser ces élections, de l'appui de la communauté internationale. À cet égard, la mise au point d'un calendrier électoral consensuel, transparent et réaliste sera cruciale.

29. Il importe que les initiatives menées par les femmes en faveur de la consolidation de la paix soient encouragées et que des mesures spécifiques soient prises pour assurer la pleine participation des femmes à la transition, notamment dans le cadre des activités de dialogue et dans la mise en place des dispositions relatives à la transition. Il convient également de faire en sorte que les femmes soient associées aux réformes et aux instances électorales et juridiques, afin de favoriser la représentativité du processus politique et d'assurer le respect du principe de non-discrimination.

30. Je salue l'action menée par l'Union africaine, la CPLP, la CEDEAO et l'Union européenne pour harmoniser leurs positions et faire en sorte que l'aide apportée à la Guinée-Bissau pour rétablir et faire respecter l'ordre constitutionnel soit guidée par une vision, un but et une action partagés. Mon nouveau Représentant spécial, José Ramos-Horta, continuera de promouvoir le renforcement de la coordination entre ces différentes organisations.

31. Il est crucial de continuer à soutenir la mise en œuvre des programmes des Nations Unies en matière de santé, d'eau et d'assainissement, d'éducation, de nutrition et de sécurité alimentaire, afin de réduire l'exposition de la population aux insuffisances dans ces domaines. J'exhorte les donateurs à assurer le financement des programmes menés dans ces secteurs importants.

32. En avril, comme le prévoit la résolution 2092 (2013), je dois présenter des recommandations au Conseil de sécurité concernant le mandat du BINUGBIS. Je serai également amené à rendre compte de la mise œuvre de la résolution 2048 (2012) dans le courant du même mois. Aussi voudrais-je proposer que ces deux rapports soient fusionnés en un seul. Je voudrais également proposer au Conseil de sécurité de porter la périodicité du rapport demandée dans la résolution 2048 (2012) de 90 jours à six mois. Ce changement permettrait de présenter un seul rapport de synthèse sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat du BINUGBIS et sur la voie du rétablissement et du respect de l'ordre constitutionnel dans le pays.

33. En conclusion, je tiens à remercier le personnel du BINUGBIS, sous la direction de mon nouveau Représentant spécial, José Ramos-Horta, l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies et, plus largement, tous les membres de la communauté internationale et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, du concours qu'ils apportent aux efforts de consolidation de la paix menés en Guinée-Bissau.

---